

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-013**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 23 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-014**

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Lors de la séance du 7 avril 2014, les membres du Conseil Municipal ont voté les taux des indemnités des élus.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, qui, en 2014, était de 1015.

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale, et entérinée par le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de la Fonction Publique est de 1022 depuis le 1^{er} janvier 2017. Un nouveau changement sera effectif en début d'année 2018, l'indice brut terminal deviendra 1028.

Afin de respecter le cadre réglementaire, il a été proposé au Conseil Municipal de :

- modifier l'annexe de la délibération n° 14-034 du 7 avril 2014 en supprimant la notion d'indice brut 1015 pour la remplacer par la mention « **indice brut terminal de la Fonction Publique** » ;
- d'appliquer cette actualisation de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTE

de modifier l'annexe de la délibération n° 14-034 du 7 avril 2014, concernant les indemnités des élus, en supprimant la notion d'indice brut 1015 pour la remplacer par la mention « indice brut terminal de la Fonction Publique », dans le cadre de la réforme liée au protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MAÏE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-015**

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il est proposé de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels de certains services (article 3, 2° de la loi n° 84-53).

1 - SERVICE JARDINS & ESPACES VERTS :

Du 3 avril au 31 juillet 2017

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}).

2 - CAMPING :

Du 27 avril au 30 septembre 2017

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}).

CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il est également proposé de créer un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels du Service Sport et Entretien des Bâtiments (article 3, 1° de la Loi n° 84-83).

SERVICE SPORT ET ENTRETIEN DES BATIMENTS :

Du 21 mars au 30 septembre 2017 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (3/35^{ème}).

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour répondre aux besoins de l'administration.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer des emplois pour accroissement saisonnier d'activités au Service Jardins & Espaces Verts et au Camping ainsi qu'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au Service Sport et Entretien des Bâtiments.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sur MAIRIE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-016**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Administratif 2016 du budget principal de la Ville. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2015.

I – Présentation générale du Compte Administratif 2016

A – Section Fonctionnement

Le résultat courant de fonctionnement 2016 s'élève à **87.499,21 €** soit une diminution de 663.393,80 € par rapport à l'an passé dont **90.693 €** au titre de la gestion des services.

	2016	2015	Var. 2016 - 15
Résultat de gestion	925.407 €	1.154.333 €	-228.926 €
Résultat financier	-13.234 €	20.759 €	-33.993 €
Résultat exceptionnel	296.141 €	123.915 €	+ 172.226 €
Résultat réel de fonctionnement	1.208.314 €	1.299.007 €	-90.693 €
Résultat des opérations d'ordre	-1.120.815 €	-548.114 €	-572.701 €
Résultat courant de fonctionnement	87.499 €	750.893 €	-663.394 €

1- Dépenses

Au total, en 2016, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **9.677.879,56 €**, soit une augmentation de 6,7 % (+ 605.803 €) par rapport à 2015.

011 Charges à caractère général	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	2.144.130 €	2.119.334 €	-24.796 €	-1,2 %

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

Postes en hausse :	
Entretien et réparation des bâtiments	+ 41.427 € dont : <ul style="list-style-type: none"> • 10.000 € pour la réparation de la toiture du donjon du Château Guillaume le Conquérant • 13.525 € pour l'installation de pigeonniers sur les églises • 15.000 € pour l'entretien des églises
Accueil Assemblée des Maires	+ 6.620 €
Renforcement de la sécurité des personnes au Forum	+ 5.321 €
Taxe foncière	+ 6.000 € (en 2015, la Ville a été remboursée du paiement de la taxe foncière relative au Centre Administratif pour l'année 2014)
Postes en baisse :	
Travaux en régie	- 13.406 €
Energie (eau, gaz, électricité, chaufferie bois, combustibles, carburants)	- 19.853 €
Formation des agents	- 15.031 € (beaucoup de formations réalisées en 2016 ont été rattachées à l'exercice 2015)
Promotion patrimoine	- 15.000 €
Frais de déplacement du personnel	- 4.800 €
Frais de transport et de sortie	- 5.500 € (essentiellement Centre de Loisirs)
Frais de dossier bancaires	- 2.000 € liés à la réalisation de l'emprunt en 2015

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 15/16</i>
	4.934.510 €	4.897.356 €	- 37.154 €	- 0,8 %

Organisation des élections départementales et régionales en 2015 (une part a été réglée début 2016) :	- 15.500 €
Recrutement d'agents recenseurs :	-18.248 €

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 15/16</i>
	1.245.776 €	1.202.247 €	- 43.529 €	- 3,5 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados.

Effacement réseaux SDEC	- 19.711 €
Subvention CCAS	- 16.034 €
Formation des élus	-7.152 €

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 15/16</i>
	27.360 €	29.502 €	+ 2.142 €	+7,8 %

L'augmentation est liée au remboursement sur une année entière de l'emprunt de 2.000.000 €, réalisé en 2015, destiné au financement des investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2017.

<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 15/16</i>
	72.581 €	243.723 €	+ 171.142 €	+ 235,8 %

D'ordinaire, les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (en 2016 : 3.685 €).

Pour autant, 2015 et 2016 ont été marquées par un certain nombre de régularisations comptables en transférant des recettes de fonctionnement à la section d'investissement, suite à la demande du comptable public. Ainsi, en 2015, 65.532 € ont été imputés à la section d'investissement au titre du versement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise d'un fonds de concours équivalent à la Contribution Economique Territoriale issue de la réindustrialisation du site Moulinex et de l'industrialisation de l'ancienne Gare de Falaise.

En 2016, le service à régularisé à hauteur de 217.500 € et de manière rétroactive le remboursement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise du capital de l'emprunt contracté par la Ville de Falaise pour la réalisation des travaux de modernisation de la Médiathèque. Désormais, seuls les remboursements des intérêts d'emprunt seront enregistrés en fonctionnement, le remboursement du capital s'effectuant en investissement. Enfin, 22.078 € relatifs à un acompte DETR « programme dans les écoles » ont été annulés en fonctionnement pour être réémis en recette d'investissement.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	647.720 €	1.185.717 €	+ 537.997 €	+ 83,1 %

Ce chapitre enregistre :

- les dotations aux amortissements des immobilisations (+ 54.573 €) ;
- les écritures liées aux cessions d'immobilisation (bâtiment dédié au Mémorial, véhicules, matériels, ...).

2- Recettes

En 2016, les recettes de fonctionnement, de **9.765.378,77 €**, sont en diminution de 0,6 % (- 57.591 €) par rapport à 2015.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	152.221 €	118.600 €	- 33.621 €	- 22,1 %

En 2016, les atténuations de charges incluent principalement :

Les remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse d'Assurance Maladie, pour les non titulaires	- 42.493 €
Compensation du supplément familial de traitement	+ 8.101 €
La variation des stocks (total : 63.240 €)	+ 771 €

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	423.219 €	422.325 €	- 893 €	- 0,2 %

A noter, les évolutions suivantes :

Postes en hausse :	
Participation des usagers sur l'Aire d'accueil des gens du voyage (2016 : 13.546 €).	+ 3.595 €
Participation des familles aux activités périscolaires (2016 : 40.889 €).	+ 4.887 €
Recettes saison culturelle (2016 : 37.590 €).	+ 3.212 €
Refacturation à la Communauté de Communes du Pays de Falaise du service commun « Instruction du droit des sols » (2016 est une année pleine puisque la mise en place date du 1 ^{er} juillet 2015).	+ 17.246 €
Postes en baisse :	
Participation des familles au Multi Accueil (2016 : 51.606 €). Depuis 2016, le service est facturé selon la présence réelle de l'enfant et non plus de manière forfaitaire.	- 11.757 €
Participation des familles au Centre de Loisirs (2016 : 48.377 €).	- 3.296 €
Refacturation à la Communauté de Communes du Pays de Falaise des travaux d'entretien et des prestations de services. Pour rappel, en 2015, une mission d'expertise technique avait été facturée (2016 : 37.586 €).	- 12.385 €

73 Impôts et taxes	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	5.026.153 €	4.934.927 €	- 91.226 €	+ 1,8 %

Impôts locaux : En 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs, vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans, ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009. Ainsi, les recettes de taxe d'habitation sur cette même année ont augmenté. En 2016, l'article 75 de la Loi de Finances est venu rétablir en partie ce dispositif d'exonération de la taxe d'habitation ; ainsi les bases ont diminué par rapport à 2015	- 15.271 €
<i>dont Taxe Habitation</i>	- 44.461 €
<i>Taxe Foncière propriétés bâties</i>	+ 30.566 €
<i>Taxe Foncière propriétés non bâties</i>	- 1.376 €
Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales (FPRIC)	+ 14.274 €
Droits de mutation (liées aux transactions immobilières)	- 81.187 €
Taxe sur terrain devenus constructibles	- 6.432 €

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	3.652.893 €	3.483.569 €	- 169.324 €	- 4,6 %

Dotations Globales de Fonctionnement	- 111.754 €
<i>Dotations forfaitaires</i>	- 176.242 €
<i>Dotations de solidarité rurale</i>	+ 53.519 €
<i>Dotations nationales de péréquation</i>	+ 10.969 €
Participation de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2015, la Ville avait bénéficié d'une avance de subvention pour les structures enfance-jeunesse. Elle avait alors reçu les prestations 2014 + une avance de 70 % pour l'année 2015.	- 59.335 €
Compensation de l'Etat au titre des exonérations d'impôts. Cette baisse est liée aux évolutions en matière d'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes de condition modeste (cf. paragraphe précédent impôts locaux) entraînant donc une diminution des compensations l'année suivante.	- 43.971 €
Etat – dotation de recensement 2015	- 18.329 €
Subventions Département	- 10.088 €
<i>Aire accueil gens du voyage</i>	- 5.000 €
<i>Bourse vacances centre de loisirs</i>	- 2.400 €
<i>Mise à disposition installations sportives aux collègues</i>	- 2.800 €
Subvention Région	- 5.081 €
<i>Culture (versement en 2015 pour les années 2015, 2016)</i>	- 3.800 €
<i>Financement d'un certificat de qualification professionnelle pour un agent en Emploi d'avenir</i>	- 1.480 €

Remboursement des aides allouées par l'Etat pour les contrats aidés (la prise en charge est différente, selon le profil de l'agent)	+ 11.794 €
Régularisation d'écritures comptables (prestations de service 2013-2014 auprès de la Communauté de Communes et acompte 2015 du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires)	+ 64.116 €

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	224.263 €	184.922 €	- 39.341 €	- 17,5 %

Location de salles	- 5.924 €
SDEC - Redevance concession distribution publique électricité à partir des investissements éclairage public N-2	- 10.900 €
Reversement excédent budget ZH 86 en 2015 (SODIJANTES)	- 19.514 €
Remboursement d'une part de l'avance au Centre National de la Cinématographie suite aux recettes versées par le CINEMASCOP (neutre budgétairement)	- 11.400 €
Recouvrement d'une partie des taxes foncières auprès de Falaise Energie (depuis 2013)	+ 10.342 €

76 Produits financiers	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	48.119 €	16.268 €	- 31.851 €	- 66,2 %

Ils incluent :

- les intérêts des parts sociales à la Caisse d'Epargne : - 2.170 € ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque : - 29.681 €.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	196.495 €	539.865 €	+ 343.370 €	+ 174,7 %

Les produits exceptionnels constatent essentiellement les produits des cessions d'immobilisations ainsi que des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Les cessions d'immeubles 2015 :	- 153.980 €
<i>dont terrain chemin Saulnier</i>	
<i>(cf. délibérations du 14 octobre 2013 et 14 avril 2015)</i>	- 5.000 €
<i>maison avenue de Verdun (cf. délibération du 2 février 2015)</i>	- 75.000 €
<i>terrain rue Michel d'Ornano (cf. délibération du 28 avril 2014)</i>	- 73.980 €
Les cessions d'immeubles 2016 :	+ 509.173 €
<i>la vente du bâtiment Mémorial</i>	
<i>(cf. délibération du 14 décembre 2015)</i>	+ 500.000 €
<i>vente terrain Nécy (cf. délibération du 14 décembre 2015)</i>	+ 9.173 €
Les diverses cessions de mobiliers et matériels (27.106 € en 2016)	+ 2.531 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution en valeur	Evolution 15/16
	99.606 €	64.902 €	- 34.704 €	- 34,8 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie (- 13.406 €) et aux cessions d'immobilisations (-21.298 €).

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2016, à **2.165.292,56 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux, sont enregistrées à hauteur de 1.809.081 €, incluant les travaux en régie. Les autres dépenses, d'un total de 356.212 €, incluent notamment le remboursement en capital de la dette (332.061 €), les opérations comptables des cessions (18.043 €), les écritures de transferts d'actif (5.748 €, neutre budgétairement).

Les principaux projets, d'un point de vue budgétaire, ont été :

· Les programmes annuels de voirie et d'éclairage public (dont aménagement du square Saint Laurent)	367.337 €
· Les travaux et le mobilier dans les écoles	149.615 €
· La toiture du Musée des Automates	149.655 €
· Forum – Equipement divers et aménagements	99.702 €
· L'entretien des équipements sportifs	166.577 €
· La remise aux normes et la sécurisation des aires de jeux	11.014 €
· La restauration des remparts, l'escalier Charles Ferrand et l'étude relative au bâtiment d'accueil du Château Guillaume le Conquérant	64.637 €
· Château de La Fresnaye – travaux de drainage	69.236 €
· Bâtiments communaux – Mise en accessibilité (dont Hôtel de Ville 45.320 €)	48.344 €
· Les sanitaires publics de la Place Guillaume le Conquérant (fonds de concours versé à la Communauté de Communes)	38.896 €
· Les travaux de démolition avant la construction du Foyer des Jeunes Travailleurs	50.907 €
· L'étude urbaine	30.000 €
· La signalétique touristique	35.446 €
· L'aménagement du Centre Socioculturel	259.843 €
· L'aménagement du Camping Municipal	18.274 €
· Le redéploiement de la fibre optique entre les bâtiments communaux	15.589 €
· Les matériels et équipements des services (dont véhicule électrique)	105.372 €
· Le panneau d'information lumineux	17.297 €

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2016 se sont élevées à **2.987.275,14 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, soit 300.320 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

633.378 €	de dotations aux amortissements
190.891 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2015
75.025 €	de Taxe d'Aménagement (+ 2.577 €)
982.533 €	d'excédent de fonctionnement 2015 capitalisé afin de financer le besoin de la section d'investissement
552.339 €	d'écritures liées aux cessions
246.500 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque (dont 217.500 € de régularisation depuis 2008)
5.748 €	d'écritures de transferts d'actifs (neutre budgétairement).

Le résultat courant d'investissement 2016 est de 821.982,58 €.

II – Affectation des résultats 2016

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat courant 2016 de :	87.499,21 €
Un excédent 2015 reporté de :	2.419.561,58 €
Un excédent cumulé à affecter de :	2.507.060,79 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat courant 2016 de :	821.982,58 €
Un excédent 2015 reporté de :	1.686.597,87 €
Un excédent cumulé de :	2.508.580,45 €
Des restes à réaliser de dépenses :	2.941.240,00 €
Des restes à réaliser de recettes :	907.165,00 €
Un solde de financement de :	474.505,45 €

Report sur l'exercice 2017 :

Investissement	• Excédent d'investissement à reporter :	2.508.580,45 €
Fonctionnement	• Excédent de fonctionnement à reporter :	2.507.060,79 €

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Général de la Ville ;
- de reporter sur l'exercice 2017 l'excédent d'investissement 2016 de 2.508.580,45 € ;
- de reporter sur l'exercice 2017 l'excédent de fonctionnement 2016 de 2.507.060,79 €.

**PAR 22 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 28 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget général de la Ville.

DECIDE

de reporter les excédents d'investissement et de fonctionnement 2016 sur
l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2017

Publication : 31/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suzanne HADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-017**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – COMPTE DE GESTION 2016

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi le Compte de Gestion du budget général de la Ville pour l'exercice 2016, compte qui retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Vu l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ce Compte de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la Ville.

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la Ville établi par
Madame le Receveur Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2017

Publication : 31/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MAÏÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU &
Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET,
MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY,
PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. BARTHE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. LEFEBVRE	(qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUÉVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-018**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2017

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif de la Ville. Le document complet est disponible à la Direction des Finances.

Le Budget Primitif 2017 de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **20.297.152,03 €** (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoires).

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

En 2017, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11.923.974,79 €** (incluant 2.841.010 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

011 Charges à caractère général	Réalisé 2016	BP 2017	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2016 / BP 2017
	2.119.334 €	2.164.502 €	+ 45.168 €	+ 2,1 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux.

Des baisses significatives sont proposées :

Installation lampes LED et blocs lumière au Forum	- 6.000 €
Marquage au sol	- 21.714 €
Vêtements de travail (<i>renouvellement stocks en 2016</i>)	-14.053 €
Entretien et réparations patrimoine historique	- 14.014 €

Les principales augmentations sont les suivantes :

Energie (eau, gaz, électricité, chaufferie bois, combustible, carburants)	+ 18.568 €
Travaux en régie	+ 18.141 €
Fournitures scolaires	+ 7.056 €
Redevance des déchets professionnels	+ 26.525 €
Espaces verts : adhésion à la FREDON pour l'éradication des nuisibles	+ 2.900 €
Rémunération du cabinet missionné sur recettes constatées en 2016	+ 3.600 €
Formation et frais de déplacement des agents	+ 22.203 €

012 Charges de personnel	Réalisé 2016	BP 2017	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2016 / BP 2017
	4.897.356 €	5.068.587 €	+ 171.231 €	+ 3,5 %

+ 23.280 €	Organisation des élections présidentielles et législatives
+ 22.600 €	Départs - recrutements
+ 73.077 €	Revalorisation du point d'indice – régime indemnitaire
+ 15.300 €	Reclassement, glissement – vieillesse – technicité et revalorisation du SMIC
+ 11.000 €	Mise à disposition de personnel du CCAS au Centre Socioculturel
+ 7.430 €	Mercredis loisirs (2,4 k€) et saisonniers Château de La Fresnaye (5 k€ - Pour rappel, aucune exposition n'a été organisée en 2016 sur ce site).
+ 5.600 €	Activités découvertes périscolaires (deux semaines supplémentaires)
+ 3.500 €	Assurance du personnel
+ 2.900 €	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	1.202.247 €	1.189.506 €	- 12.741 €	- 1,1 %

Les autres charges de gestion courante incluent notamment les subventions aux associations et aux budgets annexes, la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d’Energie du Calvados et les indemnités des élus.

On constate, d’une part, l’augmentation de :

- 61.730 € au titre des prestations de service du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (total : 80.000 € dont 18.000 € d’effacement de réseaux) ;
- 10.915 € de pertes sur créances irrécouvrables et d’effacement de dettes (prévisionnel) ;
- 10.417 € d’Aide de Solidarité Ecologique dans le cadre de l’OPAH mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Falaise afin de lutter contre la précarité énergétique ;
- 46.646 € de subventions d’équilibre versées aux budgets annexes :
 - + 17.989 € au CCAS ;
 - + 7.184 € au Camping ;
 - + 21.473 € au Restaurant Scolaire.

Et, d’autre part, la diminution de 138.988 € de subvention au SPIC, permettant ainsi de réorienter ces crédits vers la section d’investissement pour des projets patrimoniaux au Château Guillaume le Conquérant (renouvellement informatique lié à la scénographie et éclairages extérieurs).

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	29.502 €	28.673 €	- 829 €	- 2,8 %

<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	243.723 €	23.800 €	- 219.923 €	- 90,2 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs.

En 2016, le comptable public a demandé à la Ville de procéder à la régularisation comptable, rétroactive jusqu’en 2008, du remboursement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise du capital de l’emprunt contracté par la Ville de Falaise pour la réalisation des travaux de modernisation de la Médiathèque.

Ainsi, seuls les remboursements des intérêts d'emprunt doivent être enregistrés en fonctionnement, le remboursement du capital s'effectuant en investissement. En conséquence, 217.500 € avaient alors été exécutés comme charges exceptionnelles. Il a été retrouvé le même montant en recettes d'investissement.

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	0 €	2.743 €	+ 2.743 €	+ 100 %

Ces charges correspondent au montant des frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvements et non-valeurs liés à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	1.185.717 €	605.154 €	- 580.563 €	- 48,9 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations. En 2016, ont été exécutées, les écritures liées aux cessions de patrimoine.

Enfin, sont inscrites en dépenses de fonctionnement, les dépenses imprévues à hauteur de 100.000 € et le virement à la section d'investissement pour un montant de 2.741.010 €.

2- Recettes

En 2017, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11.923.974,79 €** (incluant 2.507.061 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>70 Produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	422.325 €	387.981 €	- 34.344 €	- 8,1 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-Accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de place, ...) et de mise à disposition de personnel.

Service commun « Instruction du droit des sols » (refacturé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise)	- 8.406 €
Participations des usagers sur l'Aire d'accueil des gens du voyage suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Falaise	-13.546 €
Prestations de services auprès de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et mise à disposition de matériels (prévisionnel)	- 7.606 €
Refacturation auprès des nouveaux employeurs des frais de formation de nos agents mutés	- 3.009 €

<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	4.934.927 €	5.002.173 €	+ 67.246 €	+ 1,3 %

Le montant des contributions directes (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) augmente de 13.321 €. Cette hausse intègre la revalorisation annuelle des bases d'imposition de 0,4 % traduite dans la Loi de Finances 2017.

L'actualisation de l'assiette d'imposition de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure par un cabinet de consultant en 2016 devrait générer 40.000 € de recettes supplémentaires.

Les droits de mutation, enfin, sont budgétés à hauteur de 167.745 € soit 13.176 € de plus qu'en 2016 afin de marquer l'embellie du marché immobilier l'an passé.

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	3.483.569 €	3.401.442 €	- 82.127 €	- 2,3 %

Dotation Globale de Fonctionnement	- 25.815 €
Participation de l'Etat pour la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Falaise	- 25.000 €
Fonds d'amorçage réforme des rythmes scolaires (en 2016, un versement correspondant à l'année 2015 avait été enregistré)	-21.529 €

<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	184.922 €	414.370 €	+ 229.448 €	+ 124.1 %

Sur ce chapitre, sera constaté le reversement des excédents de fonctionnement des budgets annexes « ateliers relais », suite à leurs cessions auprès de la Communauté de Communes du Pays de Falaise de 200.283 €, dans le cadre du transfert de la compétence « développement économique ».

En outre, il convient de budgéter le remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National de la Cinématographie, dans le cadre de la transition numérique (solde : 38.290 €).

<i>76 Produits financiers</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	16.268 €	16.000 €	- 268 €	- 1,6 %

Ils incluent :

- les intérêts des parts sociales estimés à la même hauteur que le montant perçu en 2016 ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des intérêts liés à l'emprunt affecté à la Médiathèque.

<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	539.865 €	7.114 €	- 532.751 €	- 98,7 %

Le budget des produits exceptionnels est principalement constitué d'annulation de mandats sur exercices antérieurs et de remboursements liés aux divers sinistres. A noter que les cessions s'exécutent sur ce chapitre mais se budgètent en investissement au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisation ».

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	118.600 €	114.012 €	- 4.588 €	- 3,8 %

Ces recettes correspondent aux remboursements de l'assurance statutaire de la Ville et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et enregistrent la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2016 / BP 2017</i>
	64.902 €	73.822 €	+ 8.920 €	+ 13,7 %

Ce chapitre correspond aux écritures comptables relatives aux travaux en régie, aux amortissements des subventions d'investissement et aux opérations de plus ou moins-value de cessions.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2016 reporté est inscrit à hauteur de 2.507.060,79 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **8.373.177,24 €** (incluant 2.248.154 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux de 2017 sont prévues à hauteur de 5.680.846 €.

A noter le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe du « Camping » pour un montant de 254.072 €. Elle correspond à la première partie du projet de restructuration et d'extension du Camping (desserte eau – électricité sur les emplacements existants, création de quatre emplacements standards, parking extérieur, travaux sur les bâtiments existants, aménagement de l'entrée, maîtrise d'œuvre pour un total hors taxes de 576.300 €, financés à hauteur de 307.000 € par les partenaires extérieurs et un autofinancement de 269.300 € dont 15.228 € payés en 2016).

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 2.692.331 €, incluent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette (332.065 €) ;
- les dépenses imprévues (150.000 €) ;
- le remboursement d'une avance auprès du Centre National de la Cinématographie (38.290 €), neutre budgétairement ;
- les travaux en régie (65.000 €) ;
- l'amortissement des subventions transférables (8.822 €) ;
- le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (2.098.154 €), qui permet d'équilibrer le budget.

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **8.373.177,24 €** (incluant 5.944.490 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 1.464.181 €.

En second lieu, elles incluent :

605.154 €	de dotations aux amortissements ;
279.952 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2016 ;
50.000 €	au titre de la Taxe d'Aménagement ;
2.508.580,45 €	d'excédent d'investissement 2016 reporté ;
5.000 €	de reprise d'anciens matériels (camion) ;
79.900 €	de cession à la Communauté de Communes du Pays de Falaise d'une parcelle (<i>délibération 12-105 du 10-12-2012</i>) ;
300.000 €	de cession de terrain rue de l'Abbatiale (<i>délibération 17-012 du 06-02-2017</i>) ;
160.000 €	de cession de l'ancien bâtiment Gaignant (<i>délibération 16-117 du 16-11-2016</i>) ;
150.000 €	de cession de bureaux avenue du Général de Gaulle (<i>délibération 17-027 du 20-03-2017</i>) ;
29.400 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
2.741.009,79 €	de virement de la section de fonctionnement.

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 CONTRE (sur
29 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,
le 29 MARS 2017

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget principal de la Ville de FALAISE ;
- de prévoir le versement par le budget principal de la Ville d'une subvention d'équipement au budget annexe « Camping » d'un montant de 254.072 €, dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du camping. Les crédits budgétaires seront prévus à l'article « 2041632 – Subventions d'équipements versées aux établissements et services rattachés à caractère administratif – Bâtiments et installations ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget principal de la Ville.

PREVOIT

le versement, par le budget principal de la Ville, d'une subvention d'équipement sur le budget annexe du Camping d'un montant de 254 072 € dans le cadre de son projet de restructuration et d'extension.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2017
Publication : 31/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MAOË

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. BARTHE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. LEFEBVRE	(qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUÉVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-019**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Il est proposé, pour 2017, de fixer les taux des différentes taxes, conformément au tableau ci-après :

	2016	2017
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti	24,26 %	24,26 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

VOTE

les taux d'imposition 2017, comme définis dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-020**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

CESSION DE PARCELLES POUR LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Le projet de construction du Foyer Jeunes Travailleurs, initié par la Communauté de Communes du Pays de Falaise, sera établi sur les parcelles AH 224 appartenant à l'Etat et AH 223 appartenant à la Ville.

Afin de bénéficier du dispositif de la Loi DUFLOT, la Ville doit céder la parcelle AH 223 (superficie : 277 m²) à l'Etat qui rétrocédera ensuite l'ensemble à la Communauté de Communes.

La Direction des Finances Publiques a estimé la valeur du terrain à 13 000 € (avis en date du 1er mars 2017).

Pour mener à bien cette opération, il est souhaitable que la Ville rétrocède son droit de préemption sur ces deux parcelles à la Communauté de Communes.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder la parcelle AH 223 à l'Etat à titre gracieux et à rétrocéder son droit de préemption sur les deux parcelles précitées à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à céder la parcelle AH 223, propriété de la Ville, à l'Etat, à titre gracieux, et à rétrocéder son droit de préemption sur cette parcelle ainsi que sur la parcelle AH 224, appartenant à l'Etat, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, dans le cadre du projet de construction du Foyer Jeunes Travailleurs.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017
Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sur HACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-021**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

AVANCES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a accordé, en 2016, une subvention de 12 000 € à l'Amicale du Personnel Municipal.

Afin de pouvoir lancer dès à présent des actions en faveur de leurs membres, et au regard de leur encaisse, l'Amicale a sollicité le versement d'une avance de 3.000 €.

Par ailleurs, l'association Chorège a sollicité une avance de subvention de 38 170 € dans le cadre du Relais Culturel Régional (la subvention totale de 2016 était de 76 340 €). Cette subvention est attribuée par la Région, la Ville ne sert que de « boîte aux lettres ».

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les avances de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de FALAISE (3.000 €) ainsi qu'à l'association Chorège pour le Relais Culturel Régional (38.170 €).

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à verser une avance de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de FALAISE pour un montant de 3 000 € et à l'association CHOREGE, dans le cadre du Relais Culturel Régional, pour un montant de 38 170 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-022**

DIRECTION SERVICES
EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE AFFAIRES &
RESTAURATION
SCOLAIRES

ORGANISATION SCOLAIRE DU 1^{er} DEGRE

Face à la baisse constante des effectifs dans les écoles primaires publiques falaisiennes, et dans un souci de maintenir des conditions d'apprentissage favorables pour les Falaisiens, la Ville a rencontré, à plusieurs reprises, des représentants de l'Inspection Académique pour échanger sur l'organisation scolaire du 1^{er} degré pour les trois années à venir.

En parallèle, la Ville a travaillé en collaboration avec les directeurs des six écoles et ces différents échanges ont abouti aux décisions suivantes :

- Rédaction d'une convention liant la Ville de FALAISE à l'Education Nationale dans laquelle est inscrite la création de deux pôles scolaires composés chacun d'une école élémentaire et de deux écoles maternelles (La Crosse / Charlotte Herpin / Fontaine Couverte et Bodereau / Foch / Camp Ferme).

La création de deux pôles entraînera, de fait, la suppression des six postes actuels de direction et l'ouverture de deux postes de direction de pôle. Pour les six directeurs, l'Inspection Académique a garanti le maintien de leur ancienneté et la conservation d'un poste d'adjoint dans leur école.

Par ailleurs, les éventuelles candidatures des directeurs actuels sur les postes de direction de pôle seront prioritaires en raison de leur bonne connaissance de notre territoire et des collaborations étroites que nous entretenons avec eux depuis plusieurs années pour assurer de bonnes conditions d'accueils des enfants.

- Le maintien du poste à l'école de la Crosse, alors qu'une suppression avait été actée pour la rentrée 2017, ainsi que le maintien du nombre des postes à son niveau actuel pendant la durée de la convention. Il pourra être revu en cas de hausse des effectifs et, « éventuellement », en cas de « baisse significative ». A noter que les élèves de très petite section seront comptabilisés dans l'effectif global par pôle.
- L'ouverture d'une classe de très petite section en septembre 2017. Cette classe, d'un effectif maximal de 15 élèves, a pour objectif de prévenir des difficultés scolaires par la stimulation et la structuration du langage oral ainsi que par la découverte de l'écrit. Parce qu'elle concerne des tout-petits ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et des lieux de vie qui se distinguent de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle (accueil des enfants à la demi-journée uniquement, adaptation des locaux, projet pédagogique et éducatif spécifique, ...).

Le projet de convention, rédigé par l'Inspection Académique, a été présenté et discuté en Commission des Affaires Scolaires extraordinaire le 13 mars 2017. Les parents d'élèves ont été informés lors d'une réunion, le 14 mars 2017.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale.

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 23 MARS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention rédigée par l'Inspection Académique, liant la Ville de FALAISE à l'Education Nationale, convention dans laquelle est inscrite la création de deux pôles scolaires composés chacun d'une école élémentaire et de deux écoles maternelles (« La Crosse / Charlotte Herpin / Fontaine Couverte » et « Bodereau / Foch / Camp Ferme »).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour copie conforme,
Le Maire

Réception par le préfet : 23/03/2017
Publication : 23/03/2017

C.M. 20.03.2017

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2/2



S. MAOÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-023**

DIRECTION DES
SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**CONVENTION POUR L'ÉTUDE « CENTRE BOURG » AVEC LA CAISSE
DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Le groupe Caisse des Dépôts intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié de ces dernières, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement. Le Groupe Caisse des Dépôts souhaite désormais renforcer ses interventions, dans le respect des priorités qu'il s'est donné, afin de soutenir le développement économique du pays et l'investissement public dans quatre domaines prioritaires :

1. La transition territoriale (réformes territoriales, maîtrise de la dépense publique, financement des entreprises et immobilier tertiaire, production de logements, infrastructures et mobilité, tourisme et loisirs, développement rural, ...)

2. La transition démographique (vieillesse, mobilités résidentielles, besoins des populations spécifiques, développement de la *silver economy*, ...)
3. La transition écologique (efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, production d'énergie renouvelable et réseaux de distribution, valorisation du patrimoine naturel, ...)
4. La transition numérique (très haut débit, économie de la connaissance, déploiement des infrastructures très haut débit, services et technologies de la ville intelligente, entreprises du numérique, ...).

Dans ce cadre, elle a proposé à la Ville de signer un partenariat pour le financement de l'étude « centre bourg » ; l'aide devrait être de 50 % du montant hors taxes, soit environ 17 000 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce partenariat.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'étude « centre bourg » ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-024**

DIRECTION DES
SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**DEMANDE DU BENEFICE DES DISPOSITIONS DU REGIME FORESTIER
POUR LES BOIS DE LA HOGUETTE**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'existence de terrains boisés communaux situés sur la commune de LA HOGUETTE. Ces bois ont fait l'objet d'une reconnaissance par l'Office National des Forêts (ONF) qui en a déterminé le caractère forestier.

« Le Régime Forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts et de transmission aux générations futures de ces ressources.

Le Régime Forestier se traduit par :

- **des responsabilités** : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement, ... ;
- **des obligations** : approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore ;
- **un partenariat avec l'ONF**, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime Forestier aux côtés de la Municipalité. L'ONF peut aussi, au-delà du Régime Forestier, proposer ses services pour tous travaux et prestations en faveur de la forêt communale ;
- **une aide financière de l'Etat** : le financement du Régime Forestier est assuré à 85 % par le "versement compensateur" de l'Etat, versé à l'ONF en complément des "frais de garderie" (15 % environ) payés par les communes (sur la base des recettes tirées de leur forêt). »

La convention spécifiera la nécessité de travailler en accord avec la Société de Chasse (association des Disciples de Saint Léger).

La Commission Cadre de Vie a été informée de ce projet.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu du procès-verbal de reconnaissance des terrains
- de demander à ce que lesdits terrains bénéficient des dispositions du Régime Forestier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le contenu du procès-verbal de reconnaissance des terrains boisés communaux situés sur la commune de LA HOGUETTE, établi par l'Office National des Forêts, qui détermine leur caractère forestier.

DEMANDE

que ces terrains bénéficient des dispositions du Régime Forestier

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour copie conforme,
Le Maire

Réception par le préfet : 29/03/2017
Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE N° 17/024

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

C.M. 20.03.2017

2/2



Suz. HADÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-025**

DIRECTION DES
SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE
SERVICE DU
PATRIMOINE

SUBVENTIONS FETE MEDIEVALE

La Fête des Jeux est, depuis 2002, un évènement marquant de l'animation estivale en Pays de Falaise. Pour sa quinzième édition, et fort du succès rencontré l'an passé par le grand format, il est proposé de maintenir une animation sur deux jours et de changer sa dénomination au profit de celle de « Fête Médiévale », ce nouveau titre ayant pour objectif de fédérer de nouveaux visiteurs, toujours plus nombreux à être intéressés par le Moyen Age.

Sous cette nouvelle appellation, la Municipalité souhaite maintenir une programmation ludique en faisant appel à des compagnies et associations en mesure de proposer des attractions, initiations et séquences de démonstrations tout public : tir à l'arc, initiations aux jeux de plateaux, jeux d'épées, démonstrations de tir, assauts et combats rythmeront la journée.

Deux temps forts sont retenus pour cette nouvelle édition : un grand spectacle équestre et deux représentations de théâtre de rue. La musique et la danse auront également la part belle avec un bal de clôture sur la Place Guillaume le Conquérant où se tiendra le marché.

Les espaces investis pour accueillir cette Fête Médiévale sont : la Place Guillaume le Conquérant, la Basse-cour du Château, l'esplanade de la Roche, le Val d'Ante, les fossés du Château et le square Charles Fairant.

Le parking principal sera situé sur les Bercagnes, un parking secondaire proposé au niveau du Château de La Fresnaye.

Afin de mener à bien cette opération de grande envergure, les partenaires suivants pourront être sollicités :

- La Région Normandie, dans le cadre de son soutien aux animations à caractère médiéval susceptibles d'attirer une fréquentation d'une dizaine de milliers de visiteurs.
Au regard du budget, il est proposé de solliciter une aide de 12 000 €.
- La Communauté de Communes du Pays de Falaise peut, en soutien à l'organisation de la manifestation, concourir à hauteur de 10 000 € d'aide pour cette opération. Il est donc proposé de solliciter cette aide.
- Le crédit Agricole Normandie, dans le but de soutenir l'attractivité du territoire, est sollicité à hauteur de 10 000 €. Il est donc proposé de demander cette aide.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES		RECETTES	
		22 000 €	Billetterie 2 jours 4 000 x 5 € 2 000 x 1 €
		22000 €	TOTAL BILLETTERIE
ANIMATIONS	27200 €		
LOGISTIQUE ET PERSONNEL	25900€		
COMMUNICATION	15900 €		
			PARTICIPATIONS
		15 000 €	Ville
		12 000 €	Région
		10 000 €	CDC du Pays de Falaise
		10000 €	Crédit Agricole Normandie
		47 000 €	TOTAL PARTICIPATIONS
TOTAL	69 000 €	69 000 €	TOTAL

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 29 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

Il a donc été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet
- d'approuver son plan de financement
- de solliciter les subventions indiquées au rapport
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le projet de la « Fête des Jeux » avec le maintien d'animations sur deux jours et le changement de sa dénomination : Fête Médiévale.

APPROUVE

son plan prévisionnel de financement.

DECIDE

de solliciter des subventions auprès de la Région Normandie, de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et du Crédit Agricole Normandie.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. W. H. A. C. E.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-026**

DIRECTION DES
SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE
SERVICE DU
PATRIMOINE

**SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) CHATEAU
GUILLAUME LE CONQUERANT : MODIFICATION DE L'OFFRE A TARIF
REDUIT**

Afin de proposer aux visiteurs présents sur le territoire du Pays de Falaise une offre tarifaire attractive, deux opérations seront menées en 2017 :

- En partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, l'opération « Pass Pays de Falaise », proposée en 2016, est reconduite. Cette opération prend la forme d'un livret, diffusé dès l'acquisition d'un billet plein tarif et donnant droit à des réductions tarifaires sur les sites partenaires.

Ce partenariat regroupe aujourd'hui une dizaine de sites culturels, musées et activités plein air.

- En partenariat avec le Mémorial des Civils dans la Guerre, le Musée Automates Avenue et le Musée André Lemaitre, un système de coupons de réductions est mis en place. Cette opération a deux objectifs :
- Proposer un échange de visibilité des trois principaux sites de visite présents à FALAISE en offrant aux visiteurs des réductions applicables sur présentation d'un coupon de réduction. Les coupons sont délivrés au premier achat d'un billet plein tarif.
 - Diffuser cette offre sur les sites partenaires intramuros ainsi que sur les sites gérés par le partenaire Mémorial qui s'engage à diffuser les coupons sur les sites d'Arromanches 360 et du Mémorial pour la Paix.

La réduction proposée dans les deux cas de figure est d'un Euro de réduction sur le billet plein tarif.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications tarifaires du SPIC Château Guillaume le Conquérant.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

les modifications tarifaires du SPIC Château Guillaume le Conquérant telles que définies ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

M. BARTHE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

M. LEFEBVRE (qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-027**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

VENTE DE BUREAUX AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Il y a une douzaine d'années, la Ville a acheté l'ancien local EDF, avenue du Général de Gaulle, dans l'objectif de réaliser une opération immobilière.

Suite à la vente du Mesnil Riant, ce bâtiment a été mis à disposition puis loué à la Communauté de Communes du Pays de Falaise le 1^{er} avril 2007 afin d'y abriter temporairement ses services administratifs. Le rez-de-chaussée a, quant à lui, été mis à disposition de l'Association d'Insertion en Pays de Falaise (AIPF).

En 2015, les services de la Communauté de Communes ont déménagé rue de l'Industrie et la Ville a reloué les locaux au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) car ceux-ci étaient trop à l'étroit dans les locaux de la rue Saint-Jean, également loués par la Ville.

Le CAMSP, qui désirait depuis longtemps acquérir des locaux sur FALAISE, a indiqué son souhait d'acheter cette partie du bâtiment.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur du bien à 135 000 €, somme à laquelle il a été ajouté 15 000 € pour l'achat de trois places de stationnement dans la cour.

La Commission Finances Locales, réunie le 2 février 2017, a émis un avis favorable à l'unanimité quant à la vente dudit bien.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les locaux et les trois places de stationnement, situés 9 avenue du Général de Gaulle (ancien local EDF), au CAMSP et à signer tout document correspondant.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE, à huis clos,
Monsieur le Maire à vendre les locaux et les trois places de stationnement situés 9 avenue du Général de Gaulle au CAMPS et à signer tout document correspondant.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017
Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI VINGT MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 14 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, MM. POURNY, RUAU &
Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET,
MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY,
PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme RUL	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. BARTHE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. LEFEBVRE	(qui avait donné pouvoir à M. VIVIEN)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUÉVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-028**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

REMBOURSEMENT DE TIMBRES FISCAUX A UN PARTICULIER

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux sont parfois amenés à prendre en charge, sur leurs budgets, certaines dépenses de particuliers quand leur responsabilité est mise en cause.

Dans le cas présent, un usager a réalisé une demande de passeport à l'Hôtel de Ville le 22 juin 2015. Le document est arrivé en Mairie une semaine plus tard (délai d'instruction classique).

Afin que les demandeurs soient avertis de l'arrivée de celui-ci, il est demandé aux usagers de bien vouloir communiquer un numéro de téléphone portable afin de recevoir un « sms » les invitant à venir retirer leur document à la Mairie.

Monsieur LAFONTAINE a, quant à lui, refusé de communiquer son numéro de téléphone au moment de sa demande.

Courant octobre 2015 (semaine 42), soit trois mois et demi plus tard, Monsieur LAFONTAINE est passé à la Mairie afin de récupérer son passeport. Cependant, les agents d'accueil n'ont pu lui remettre dans la mesure où ces derniers sont renvoyés à la Préfecture pour destruction au terme d'un délai de trois mois, conformément à la procédure en vigueur de lutte contre la fraude à l'identité.

Monsieur LAFONTAINE a donc dû régler de nouveau le montant des timbres fiscaux, soit 86 €, afin de pouvoir renouveler sa demande de passeport.

Compte tenu de la situation pouvant être reprochée à la Ville en n'informant pas Monsieur LAFONTAINE qu'il disposait d'un délai de trois mois afin de retirer son passeport, la Ville, par le biais de la régie d'avances instituée par l'administration aux fins de payer exclusivement les dépenses urgentes ou de faible montant, liées au fonctionnement courant des services, a remboursé ce dernier du second paiement de ses timbres fiscaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater la prise en charge de cette somme par la collectivité et ainsi permettre le remboursement, à hauteur de 86 €, du compte de la régie d'avances.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

CONSTATE, à huis clos,

la prise en charge d'une somme de 86 € par la collectivité pour permettre le remboursement d'un timbre fiscal à un particulier sur le compte de la régie d'avances.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170320-17-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 29 MARS 2017